

RAPPORT ANNUEL RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE 2022

1 PRÉAMBULE

En vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) la MRC de L'Assomption doit produire un rapport annuel relativement à l'application du *Règlement numéro 177 relatif à la gestion contractuelle* de la MRC.

Afin de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la MRC, ce rapport a pour but d'informer les citoyens sur l'application des mesures du règlement.

2 RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUEL

Le 23 février 2022, la MRC de L'Assomption a adopté son règlement 177 relativement à la gestion contractuelle, lequel est entré en vigueur le 1^{er} mars 2022.

Le règlement de la MRC de L'Assomption peut être consulté directement sur le site Internet.

Ce dernier ne fait l'objet d'aucune modification depuis son adoption.

3 ADJUDICATION DES CONTRATS

Le règlement relatif à la Gestion contractuelle prévoit que la MRC peut conclure des contrats de trois (3) différentes façons.

1. Contrat de gré à gré avec ou sans mise en concurrence
2. Contrat par appel d'offres sur invitation
3. Contrat par appel d'offres public (système électronique d'appel d'offres du Québec (SEAO))

Les contrats de moins de 25 000 \$ peuvent être octroyés de gré à gré sans mise en concurrence. Les contrats de 25 000 \$ et plus mais inférieurs au seuil prévu par la loi, peuvent être octroyés de gré à gré avec ou sans mise en concurrence. Quant aux contrats supérieurs au seuil prévu par la loi, ces derniers doivent être octroyés via le système électronique d'appel d'offres public (SEAO). Le seuil en 2022 était de 121 200 \$.

4 APPLICATION DES MESURES

Le Règlement sur la gestion contractuelle adopté par le conseil de la MRC de L'Assomption prévoit des mesures visant à :

- ◇ Favoriser le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
- ◇ Assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et du Code de déontologie des lobbyistes;
- ◇ Prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- ◇ Prévenir les situations de conflit d'intérêts;
- ◇ Prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demande de soumission et de la gestion du contrat qui en résulte;
- ◇ Encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat;
- ◇ Favoriser la rotation des éventuels cocontractants.

5 PLAINTES

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du *Règlement de gestion contractuelle*.

6 LISTE DES CONTRATS OCTROYÉS

6.1 Contrats par appels d'offres publics :

Aucun contrat par appels d'offres publics n'a été octroyé en 2022.

6.2 Contrats de 25 000\$ et plus, mais inférieurs au seul prévu par la loi (121 200 \$) :

RÉSOLUTION	DESCRIPTION DU MANDAT	NOM DE LA FIRME	MODE DE SOLlicitATION	PRIX DU CONTRAT	MONTANT PAYÉ EN 2022
22-01-009	Démarche régionale sur les îlots de chaleur – Octroi du contrat pour services professionnels	Nature Action Québec	Gré à gré – OBNL – art. 938 par. 2.3 du CMQ	51 500.00 \$	30 900 \$ Non-terminé au 31 décembre 2022
22-01-011	Étude géotechnique et évaluation environnementale de site Phase 1 et 2 – Immeuble rang de la Presqu'île à L'Assomption (enveloppe supplémentaire pour forages et des relevés sur le terrain)	CIMA + S.E.N.C	Gré à gré – Réf : 21-11-243	84 036.32 \$	54 171.85 \$ Terminé au 31 décembre 2022
22-01-015	Assurances générales – Responsabilité civile, excédentaire et municipale et d'atteinte à l'environnement	BFL Canada inc	Gré à gré – Renouvellement contrat d'assurance – art. 936.2 du CMQ	66 741.70 \$	66 741.70 \$ Terminé au 31 décembre 2022
22-03-054	Mandat en planification, organisation et animation d'un forum sur la mobilité	Leliken, relations-conseils	Gré à gré	96 579.00 \$	96 579.00 \$ Terminé au 31 décembre 2022 (En part égale avec la MRC Les Moulins)
22-04-075	Traitement des matières recyclables	Tricentris	Gré à gré – Autorisation du ministre – art. 938.1 du CMQ	3 199 691.99 \$	157 591.69 \$ Non-terminé au 31 décembre 2022
22-06-134	IRIPII – Projet de recherche sur la situation des jeunes issus de l'immigration et racisés	Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants du Collège de Maisonneuve	Gré à gré – OBNL – art. 938 par. 2.3 du CMQ	62 814.98 \$	31 407.49\$ Non-terminé au 31 décembre 2022
22-08-153	Cours d'eau April-Chevalier à Saint-Sulpice – Octroi du contrat pour la réalisation de travaux d'entretien	Béton Laurier inc	Par invitation – 6 invitations	71 049.75 \$	69 012.02 \$ Terminé au 31 décembre 2022